

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2026/221/DEL/4.1

Séance du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 19 h 30, se sont réunis à la salle du carrosse Mairie de EU, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de Monsieur DEVOGELAERE Robin Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DEVOGELAERE Robin, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina, M. QUENTIN Frédéric, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, M. ROBIN Stéphane, M. GRANDSERT Thierry, Mme DIOT Sylvie, Adjoints Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, Mme CUFFEL Virginie, M. BOINET Yves, Mme DIEPPOIS Anthéa, M. DUCROIX Philippe, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, Mme ALIGON Stéphanie, M. LE DU Alain, Mme PENNELLE-OLIER Véronique, Mme BRIFFARD Claudine, M. Sébastien GODEMAN, M. LLOPEZ Laurent, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. ADAM Hervé par Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, Mme MOULIN José par M. DEVOGELAERE Robin, M. CASTELOT Christophe par M. GRANDSERT Thierry, M. BARBIER Michel par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DUJEANCOURT Anne par M. GODEMAN Sébastien, M. ACCARD Stéphane par Mme VANDENBERGHE Isabelle.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : Mme FERMENT Jenny.

Date de convocation : 29 mai 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A DUREE DETERMINEE – SERVICE ARCHEOLOGIE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les nécessités et la continuité du service Archéologie exigent l'emploi de personnel non permanent pour des besoins occasionnels (accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris) conformément à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique.

A ce titre, il est proposé la création d'un emploi non permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet pour le Service municipal d'Archéologie comme suit :

- 1 emploi d'adjoint du patrimoine contractuel (échelle C1) à temps complet
- Rémunération : Echelon 1

.../...

- Durée : du 01/07/2026 au 31/08/2026
- Missions : Accueil du public – Surveillance et sûreté du site, des installations, des vestiges - Animation, médiation, communication et valorisation du patrimoine archéologique – Participation à l'élaboration de projets, d'expositions et d'outils pédagogiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la création de l'emploi temporaire,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,

Robin DEVOGELAERE



La secrétaire de séance,

Mme FERMENT Jenny

A handwritten signature, likely belonging to Mme FERMENT Jenny, the secretary of the meeting.

